

## **NOTE DECHETS**

En matière de collecte des déchets ménagers, Grosrouvre fait partie du Syndicat Intercommunal d'Evacuation des Déchets (SIED) de Montfort-l'Amaury-Houdan. Ceux-ci sont ramassés deux fois par semaine ; les encombrants étant collectés quatre fois par an.

En ce qui concerne leur traitement, la commune fait partie du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et de Production d'Energie (SIDOMPE) qui assure le traitement des déchets par l'usine d'incinération de Thivernal-Grignon.

Des conteneurs de verre sont disposés dans la commune. Il n'y a pas d'autres collectes sélectives.

Le coût annuel de la collecte et du traitement était de 161€ par habitant en 2015.